

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Vers une meilleure performance environnementale durant l'été 2019 ?

Durant l'été 2018, l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires avait déploré un nombre record d'infractions à la réglementation environnementale des grands aéroports français : retards importants dans la réalisation des programmes conduisant à un nombre excessif de mouvements (atterrissages et décollages) de nuit ; non-respect des trajectoires ; utilisation abusive des moteurs auxiliaires de puissance (APU) lorsque les aéronefs sont en stationnement.

*Pour la saison aéronautique IATA été 2018 du 25 mars au 27 octobre 2018, en comparaison avec les étés 2017 (du 26 mars au 28 octobre) et 2016 (du 27 mars au 29 octobre) :*

- *450 manquements ont été relevés pendant l'été 2018 (hors atterrissages de nuit sans créneau) ;*
- *351 durant l'été 2017 (hors atterrissages de nuit sans créneau) ;*
- *276 durant l'été 2016 (hors atterrissages de nuit sans créneau).*

C'est pourquoi l'Autorité de contrôle se félicite des mesures prises par un certain nombre des acteurs du transport aérien pour prévenir les risques de non-respect de la réglementation durant la saison d'été 2019.

En effet, la plupart des grands aéroports ont pris des initiatives concertées avec les compagnies, les assistants d'escale et les services de la navigation aérienne pour réduire de manière substantielle la programmation des mouvements de nuit. Plusieurs compagnies (Air France/Fedex/EasyJet etc.) ont mis en place des plans de mesures correctrices, notamment avec la mise en place d'aéronefs et d'équipages de réserve pouvant être mobilisés dès que le respect de la programmation le nécessite.

Les agents de l'État assermentés ont également été mobilisés afin de faire respecter les règles édictées sur chacun des grands aéroports par arrêtés ministériels. Il s'agit de relever les infractions éventuelles pour protéger l'environnement et la santé des populations des quartiers et des villages impactés par les nuisances aéroportuaires. Ils seront aidés par le déploiement progressif des outils de visualisation des trajectoires qui permettent aux riverains d'assurer une vigilance citoyenne sur le respect des règles environnementales.

L'Autorité de contrôle encourage tous les acteurs de chacune des communautés aéroportuaires à œuvrer avec la plus grande attention à une amélioration significative de la performance environnementale des opérations aériennes et des opérations au sol sur tous les grands aéroports français.

L'ACNUSA rappelle que les amendes encourues peuvent atteindre 40 000 € par manquement.